

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

Champ de formation  
pour le prochain contrat 2018-2022

Droit, économie, gestion

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/12/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017

### Présentation du champ

Le champ de formation *Droit, économie, gestion* de l'Université de Limoges regroupe des formations proposées par, la Faculté de Droit et de Sciences Economiques (FDSE), la Faculté des Sciences et Techniques (FST), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et une partie des formations portées par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Ce champ regroupe 26 formations qui sont :

Cinq licences généralistes : la licence Droit ; la licence Economie ; la licence Administration Economique et Sociale avec quatre parcours *Administration générale et territoriale (AGT)* - *Administration et gestion de l'entreprise (AGE)* - *Commerces et affaires internationales (CAI)* - *Droit et métier de l'immobilier (DMI)* ; la licence Gestion formant un portail commun avec la licence Economie sur les deux première années puis proposant trois parcours en licence troisième année (L3) (Comptabilité-Contrôle-Audit - Management de l'Innovation - Sanitaire et social (SS) et la licence Administration Publique (licence suspendue).

Neuf licences professionnelles : deux en droit (Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier et métiers du notariat) et sept en gestion (Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ; commerce et distribution ; logistique et système d'information ; Management et gestion des organisations ; Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité ; Métiers de la GRH : assistant).

Douze masters, dont sept en droit (Administration Publique ; Droit de l'entreprise ; Droit de l'environnement et de l'urbanisme ; Droit du patrimoine ; Droit européen ; Droit notarial ; Histoire du droit et des institutions) ; un master en économie (Monnaie, banque, finance, assurance) et quatre en gestion (Comptabilité, contrôle, audit ; Management de l'innovation ; Management et administration des entreprises et Management sectoriel).

Trois équipes de recherche viennent en appui et couvrent l'ensemble des disciplines en droit, économie et gestion :

le CREOP - *Centre de recherches sur l'Entreprise les organisations et le patrimoine* ;

le LAPE - *Laboratoire d'Analyse et prospective économiques* ;

l'OMIJ - *Observatoire des Mutations institutionnelles et juridiques* avec notamment l'équipe thématique du *Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU)* et l'équipe thématique du *Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES)* .

### Avis sur la cohérence du champ

Une attention toute particulière a été portée par l'Université de Limoges pour proposer des mentions et des parcours licence (L), licence professionnelle (LP) et master (M) cohérents et bien articulés dans le champ de formation *Droit-économie-gestion*. En effet, l'Université de Limoges propose des LP en liens avec son territoire, des licences généralistes formant des portails en première année permettant des réorientations puis une spécialisation progressive en particulier en troisième année de licence (L3) et ouvrant sur des masters plus spécialisés sur des niches ou des métiers précis et adossés aux différents laboratoires de recherche. L'acquisition des compétences est donc progressive.

La réflexion menée au niveau des licences généralistes a permis de proposer une réorganisation en portail (notamment pour les licences *Economie* et *Gestion*) et une restructuration des parcours permettant d'améliorer la lisibilité globale du niveau L du champ DEG. En particulier le parcours *Sanitaire et santé* précédemment porté par la mention *AES* est désormais rattaché à la mention *Gestion*. Cette mention comprend donc quatre parcours dont un *Droit de l'immobilier* est déconnecté des trois autres (pas de mutualisation et parcours sélectif dès le semestre 1 (S1). Ainsi, en L1, sont attendus 230 étudiants pour les parcours *Administration et gestion des entreprises*(AGE), *Administration générale et territoriale* (AGT) et *Commerce et affaires internationales* et seulement 20 pour le parcours *Droit de l'immobilier* puis seulement 15 en deuxième année de licence (L2). On note malgré tout un effort de mise en cohérence de la mention. De même la place de la professionnalisation a été renforcée pour la licence *Economie* avec l'introduction d'un stage.

Au niveau des LP, l'offre est également importante et permet de professionnaliser des étudiants sur les métiers du droit ou de la gestion. Il importera de bien suivre l'évolution du taux d'insertion de ces diplômés en s'assurant qu'ils s'insèrent majoritairement à l'issue de leur formation et ne poursuivent pas en master. Une attention particulière devra être portée sur les LP *Activités juridiques* : métiers du droit de l'immobilier et pour la LP *Management et gestion des organisations* parcours *Responsable de l'hôtellerie* en milieu médicalisé.

Au niveau des masters, l'offre en master constitue une poursuite logique des différentes licences généralistes et des parcours proposés en L3. Le choix de scinder les spécialités en *Gestion* en plusieurs mentions est cohérent et permet de mieux identifier l'offre de formation en gestion. Le maintien de certains parcours à très faibles effectifs (par exemple parcours *Master + Banking and finance* de la mention *Monnaie, banque, finance, assurance*) devra être appréciée en fonction de l'insertion professionnelle ou de l'obtention effective d'un doctorat et de la soutenabilité de l'offre de formation (aucune heure de travaux dirigés (TD) n'est prévue dans ce parcours *Master + Banking and finance*).

Même si l'offre est globalement satisfaisante, quelques points d'attention transversaux devront être pris en compte dans l'élaboration des maquettes pédagogiques en donnant une place à la maîtrise des langues sanctionnée par un test de compétence linguistique et si possible en permettant aux étudiants de garder une deuxième langue vivante (élément important en gestion par exemple), d'intégrer les impacts du numérique sur les pratiques professionnelles (implications qui concernent aussi bien le droit que l'économie et la gestion) et de continuer les efforts entrepris d'internationalisation des formations au niveau du champ pour aller au-delà des accords signés par le responsable de la mention voire d'un parcours. Enfin, et tout spécialement pour les LP et M, la place de la professionnalisation via le développement de l'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) doit être privilégiée pour assurer une insertion des diplômés.

## Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le champ *Droit-économie-gestion* de l'Université de Limoges est constitué de formations portées par cinq composantes. Les dispositifs d'accueil, d'accompagnement, de réorientation et de tutorat pour les étudiants constituent un dispositif appréciable et pertinent au niveau du champ. L'Université de Limoges a mis en place plusieurs dispositifs et services techniques transversaux aux différentes formations du champ *Droit-économie-gestion*, qui permettent d'avoir une visibilité plus grande tant pour les étudiants que pour l'ensemble des partenariats. Les efforts qui vont être entrepris pour mettre en place une démarche qualité à l'échelle du champ (à l'instar de ce qui se pratique au niveau de l'institut d'administration des entreprises (IAE) devraient permettre d'avoir des indicateurs de pilotage qui faciliteront la prise de décision.

Néanmoins, et même si des conseils de perfectionnement ont été mis en place dans toutes les formations, un pilotage global - plus développé et précis - au niveau du champ permettrait de gagner en efficacité. Cela permettrait d'une part, d'harmoniser les contenus des maquettes et les pratiques, d'éviter des redondances et d'autre part se doter de filtres de suivi afin que certains arbitrages puissent se faire tant sur le plan budgétaire qu'au niveau des moyens humains. De même, le suivi de l'insertion professionnelle à 18 et 30 mois doit être systématisé pour l'ensemble des diplômés de LP et de M (un suivi à 30 mois des LP ne permet pas d'apprécier leur insertion directe à l'issue de leur formation) et un suivi du devenir des diplômés de licences généralistes doit aussi être envisagé. Enfin, l'évaluation des enseignements déjà réalisée au sein de certaines formations doit être systématisée à l'ensemble de l'offre (le dossier champ présente cet axe d'amélioration comme une éventualité).

## Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Administration économique et sociale (AES)	L	Université de Limoges	
Administration publique	L	Université de Limoges	
Droit	L	Université de Limoges	
Economie	L	Université de Limoges	
Gestion	L	Université de Limoges	
Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	LP	Université de Limoges	Cette LP accueille des étudiants du parcours Droit de l'immobilier de la mention AES ou d'autres Bac+2. Elle propose des parcours sur Limoges et Paris. Certains parcours sont en formation initiale classique et d'autres proposés en alternance sans que l'on connaisse lesquels. Cette licence souffrait d'un taux de poursuite élevé en master. La fiche AOF ne permet pas de voir comment les responsables de cette licence comptent limiter la poursuite d'étude. <b>Une évaluation à mi-contrat est recommandée pour évaluer le taux d'insertion professionnelle des diplômés.</b>
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université de Limoges	
Commerce et distribution	LP	Université de Limoges	
Logistique et systèmes d'information	LP	Université de Limoges	
Management des activités commerciales	LP	Université de Limoges	
Management et gestion des organisations	LP	Université de Limoges	Cette mention intègre un parcours Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé avec très peu d'étudiants inscrits (14 étudiants au maximum) et sans mutualisation avec d'autres parcours. Dans la nouvelle architecture, les effectifs attendus sont de 24 étudiants. <b>Une évaluation à mi-contrat est recommandée pour évaluer la progression du nombre d'inscrits et leur devenir (aucune statistique n'avait été fourni dans le dossier d'auto-évaluation).</b>

Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	LP	Université de Limoges	
Métiers de la GRH : assistant	LP	Université de Limoges	
Métiers du notariat	LP	Université de Limoges	
Administration publique	M	Université de Limoges	
Comptabilité, contrôle, audit	M	Université de Limoges	
Droit de l'entreprise	M	Université de Limoges	
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M	Université de Limoges	
Droit du patrimoine	M	Université de Limoges	
Droit européen	M	Université de Limoges	
Droit notarial	M	Université de Limoges	
Histoire du droit et des institutions	M	Université de Limoges	
Management de l'innovation	M	Université de Limoges	
Management et administration des entreprises	M	Université de Limoges	
Management sectoriel	M	Université de Limoges	
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université de Limoges	

# Observations de l'établissement

Limoges, le 23 novembre 2017

Alain CELERIER,  
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES  
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département  
d'Evaluation des Formations  
2 rue Albert Einstein  
75 013 PARIS



Affaire suivie par  
Virginie Lefebvre  
Directrice des Etudes  
Tél. 05.55.14.92.81  
[virginie.lefebvre@unilim.fr](mailto:virginie.lefebvre@unilim.fr)

et Pascale TORRE  
Vice-présidente CFVU  
[pascale.torre@unilim.fr](mailto:pascale.torre@unilim.fr)

Réf :PFIP/DE/ML n°2120

OBJET :

**Réponse de l'Université sur le rapport du champ Droit Economie Gestion pour le prochain contrat 2018-2022.**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges remercie le comité du HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur ce champ pour le prochain contrat 2018-2022. Les faiblesses et améliorations suggérées en termes de gouvernance et de pilotage du champ sont en cohérence avec la prise de conscience au sein de l'établissement d'une nécessité de repenser le pilotage des formations

Le projet d'administration qui vient d'être lancé à la rentrée 2017 vise à produire un travail de fond sur l'ensemble de l'établissement afin de fiabiliser et de mettre en cohérence les données issues de tous ses applicatifs. Ces données permettront de facto de doter les instances de gouvernance d'indicateurs de référence pour un pilotage stratégique de notre offre de formation, au niveau de la mention, du champ de formation, et de l'établissement.

Pour ce qui concerne le suivi des diplômés, il convient de préciser que l'Observatoire de l'Université, conformément aux directives ministérielles, réalise un suivi des diplômés à 30 mois pour l'ensemble des licences professionnelles et des masters. Les carences relevées seront levées par des processus de production de la donnée partagés entre l'observatoire et les composantes, par une meilleure prise en compte du besoin au niveau des responsables de formation, une amélioration des circuits de diffusion et par la mise en place d'instances d'analyse des données au niveau des champs de formation.

Une analyse des populations entrantes sera également réalisée comprenant une étude du profil des entrants et les taux de réussite associés. Des fiches réussite par formation ont d'ores et déjà été réalisées par l'Observatoire des formations de l'Université.

Ces améliorations s'inscrivent dans la démarche de suivi continu de ces formations, dont les engagements sont déjà décrits dans l'annexe 2 AOF notation des dispositifs déposée pour l'accréditation.

L'établissement s'engage, notamment, à :

- mettre en place des conseils stratégiques par champ de formation afin de mieux coordonner l'offre de formation, en vérifier la cohérence interne, la pertinence et consolider les liens de chaque formation avec le monde socio-économique et le territoire.
- définir un cahier des charges partagé pour l'ensemble des conseils de perfectionnement des formations et les conseils stratégiques des champs construit autour d'une démarche commune et d'objectifs partagés. Notre ambition est



d'impulser une démarche générale d'amélioration continue de notre offre de formations.

Ces différents conseils seront dotés d'outils d'analyse communs (données relatives à l'évaluation des formations, aux stages, à l'insertion professionnelle des diplômés, et à la réussite des diplômés). Les bilans des conseils seront présentés et discutés en CFVU. Les comptes rendus seront archivés dans une GEID permettant un suivi dans le temps des améliorations.

Un suivi particulier se fera dès cette année sur les formations pour lesquelles le HCERES préconise une évaluation à mi-parcours.

En complément de ces réponses au niveau de l'Université, deux licences professionnelles au sein du champ DEG sont plus particulièrement ciblées comme sensibles par le HCERES.

Nous sommes tout aussi vigilants que le HCERES sur l'effectif de la LP Management des organisations dans son parcours responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé dont l'effectif reste faible malgré un soutien fort de la profession, 20 contrats de professionnalisation étant proposés chaque année. Cette difficulté d'attraction d'un nombre suffisant d'étudiants semble liée à un problème de visibilité au plan national. Cette formation est unique en France et nous envisageons entre autres comme solution de communiquer de manière plus efficace.

Pour ce qui est de la LP « Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier », la remarque du HCERES porte sur le taux élevé de poursuites en master. Ce point est indépendant de notre volonté, n'ayant pas de master dans ce domaine. Mais il est à noter que malgré l'alternance, les entreprises du secteur de l'immobilier incitent certains étudiants à poursuivre leur formation dans des domaines spécifiques complémentaires (fiscalité, droit de l'urbanisme).

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'évaluation des formations par les étudiants est depuis plus de dix ans réalisée dans toutes les formations LMD de l'université, contrairement à ce que laisse entendre un des paragraphes de l'avis du HCERES sur le champ DEG ; la principale évolution de cette évaluation est d'améliorer son appropriation par les conseils de perfectionnement, dans le cadre de la démarche qualité présentée précédemment.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

  
Alain CELERIER 